

Actualités syndicales de l'académie d'Amiens

se-unsa.

L'Enseignant Actualités syndicales Revue trimestrielle

Directeur de publication : Xavier LENEVEU

CPPAP n° 0723 S 07907 I.S.S.N. 12.45012X

Imprimé par nos soins

SE-UNSA

Section académique 4 rue Paul Sautai 80000 AMIENS

Tél.: 03 22 92 33 63 Fax: 03 22 92 50 51

Mel.: ac-amiens@se-unsa.org Site: http://sections.se-unsa.org/amiens

n°109 février 2022







SOMMAIRE

- ♦ 2: Brèves
- ♦ 3: Stages
- ♦ 4: Prime d'attractivité
- ♦ 5: Classe Exceptionnelle
- ♦ 6, 7: Logement des fonctionnaires.
- ♦ 8: Détachement.
- ♦ 9, 10, 11: Disponibilité.
- 12: Hommage à Samuel Paty.
- 13, 14: Enseignement professionnel et carte des formations
- ◆ 15, 16: Culture: un jeune écrivain de chez nous.
- ♦ 17: L'équipe académique du Se-Unsa.

Le décrochage des salaires

Avec une inflation à près de 3%, le décrochage de nos rémunérations s'accentue de manière accrue.

La deuxième marche de la prime d'attractivité au 1er février, la nouvelle grille de salaire des AESH, sont très loin de compenser le manque à gagner.

Ce manque à gagner est particulièrement sensible dans notre académie. En effet, en raison de la ruralité et du nombre important de postes partagés, les déplacements contraints sont de plus en plus nombreux. La hausse du coût des carburants touche donc de plein fouet nombre d'entre nous. En premier lieu les plus précaires, les contractuels Enseignants, PsyEN, CPE et les AESH.

Par exemple, notre employeur ne prend nullement en charge le trajet domicileétablissement (sauf quand cela l'arrange) en cas de remplacement, de complément de service, ou de nomination imposée.

C'est pour cela que le SE-UNSA Amiens s'associe pleinement à la démarche de l'UNSA Fonction publique qui exige un nouveau Grenelle.

Il faut revoir les choses, le gel du point d'indice bien sûr, mais aussi la charge de travail qui ne cesse d'augmenter. Le dialogue social réduit au minimum doit être rétabli.

Depuis deux ans, les agents de la Fonction publique, conscients de leurs responsabilités, ont fait face avec courage et compétence pour tenir le pays debout. Il est temps de le reconnaître concrètement!

S.

Brèves

Congé de Formation Professionnelle

La circulaire et les infos importantes sur le site du SE-UNSA Amiens :

http://sections.se-unsa.org/amiens/spip.php?article1837



Résultats mouvement inter

Jeudi 3 marspar SMS et/ou sur IProf

Mouvement intra

Courant mars (les dates ne sont pas encore connues). Le SE-UNSA organisera plusieurs formations en visio pour vous aider dans ce moment important. La première aura lieu le samedi 19 mars à 10h. Inscription en ligne sur le site du SE-UNSA Amiens:

http://sections.se-unsa.org/amiens/spip.php?article1853

Examens 2022 - les annonces du Ministre :

http://sections.se-unsa.org/amiens/spip.php?article1851

se-unsa.org

Protection Sociale Complémentaire

15€ en janvier. Un premier pas. En 2025, l'Education Nationale doit financer la PSC à hauteur de 50%. Plus d'infos sur notre site.

Les DGH des établissements de l'académie

Sur le site académique, les DGH des Lycées, LP, SEGPA, EREA et des collèges de l'académie.

Voie Pro

Des changements conséquents pour l'oral de contrôle! Consultez-les sur notre site:

http://sections.se-unsa.org/amiens/spip.php?article1852

se-unsa.org



PPCR: Contestions d'avis

Les demandes de révision des évaluations finales de rendez-vous de carrière 2020-2021 auront lieu le **mardi 22 février**. Les élus SE-UNSA siègeront.

Si vous êtes concerné.e, contactez-nous!

C'est seulement après l'étude de ces révisions que les boosts pourront être annoncés.



www.se-unsa-amiens.org

A vos agendas







Tout au long de l'année, des stages sont programmés sur différents thèmes.

Consultez régulièrement nos sites pour trouver celui qui vous convient

Titulaires, non titulaires ou stagiaires, nous avons tous droit à 12 jours de congé pour formation syndicale.

Calendrier prévisionnel de nos prochains stages

Stage Enseignant.e, CPE, PsyEN contractuel.le:

le Jeudi 28 avril 2022 à St Quentin

Stage PLP:

le jeudi 5 mai 2022 à St Quentin

Stages AESH:

le jeudi 10 mars 2022 à Beauvais

le lundi 4 avril à St Quentin

le jeudi 7 avril à Amiens

Stages AESH / Enseignants :

le jeudi 12 mai 2022 à Beauvais

Les stages seront annoncés par mail aux adhérents et sur le site académique du Se-Unsa et/ou sur les sites départementaux

Site Se-Unsa Académique : http://sections.se-unsa.org/amiens/spip.php?page=auteur&id_auteur=2

Site Se-Unsa Aisne: http://sections.se-unsa.org/02/

Site Se-Unsa Oise: http://sections.se-unsa.org/60/

Site Se-Unsa Somme: http://sections.se-unsa.org/80/

Deuxième marche pour la prime d'attractivité



A partir de quand?

A partir du 1^{er} février, donc visible sur la paye de février

Pour qui?

Les Enseignants, CPE et PsyEN titulaires ayant un échelon compris entre 2 et 9

Echelon	Durée cumulée de carrière	Nouvelle Tranche nette mensuelle Février 2022	Nouveau montant total net mensuel
2	Entre 1 et 2 ans	57 €	157 €
3	Entre 2 ans et 4 ans	57 €	146 €
4	Entre 4 ans et 6 ans	43 €	107 €
5	Entre 6 ans et 8 ans et demi	29€	79 €
6	Entre 8 ans et demi et 11 ans et demi	29€	65 €
7	Entre 11 ans et demi et 14 ans et demi	29€	65 €
8	Entre 14 ans et demi et 18 ans	29€	29 €
9	Entre 18 ans et 22 ans	29€	29 €

Les enseignants, CPE, PSY-EN contractuels

Indice majoré	Nouvelle Tranche nette mensuelle Février 2022	Nouveau montant total net mensuel
Inférieur ou égal à 367	27 €	80,00 €
369 à 388	27 €	75,50 €
389	27 €	70,00 €
390 à 410	27 €	67,00 €
412 à 431	27 €	60,00 €
433 à 498	27 €	53,50 €
Au delà de 498	27 €	27,00 €



C'est bien?

C'est toujours cela. Donc on prend. Mais pour le SE-Unsa, les comptes sont loin d'être soldés. À niveau d'étude équivalent, les personnels sont mieux rémunérés dans le privé et dans les autres ministères de la Fonction publique d'État. L'inflation actuelle écrase largement ces gains. Difficile dans ces conditions, de parler d'attractivité.

Du nouveau pour l'accès à la Classe Exceptionnelle







L'accès à la Classe Exceptionnelle est limitée par des quotas mais aussi par la répartition entre deux viviers.

80% des promotions sont accordées au titre du vivier 1. Il s'agit de collègues ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon de la Hors Classe et qui justifient de 8 années de fonctions particulières ou d'exercice dans des conditions difficiles. Généralement, tous les collègues promouvables sont promus directement et le nombre de promus est inférieur au nombre de promotions possibles.

20% des promotions sont accordées au titre du vivier 2. Tous les collègues ayant atteint le dernier échelon de la Hors Classe sont promouvables. Au final, beaucoup de promouvables et peu de promus (de l'ordre de 200 promouvables pour 7 promus chez les PLP, 36 pour 1 chez les CPE, par exemples). Les promotions non utilisées au vivier 1 ne peuvent être transférées sur le vivier 2.

Le Ministère vient d'annoncer quelques changements pour 2022 :

1) Rééquilibrage entre les deux viviers

Un rééquilibrage des taux de promotions alloués entre les deux viviers abaissant le vivier 1 de 80% à 70% est le premier levier activé.

2) Abaissement de la durée

Un abaissement de 8 à 6 ans de la durée exigée pour l'exercice des fonctions et missions est le second levier utilisé, il ouvrira lui aussi sur un plus grand potentiel d'éligibles au titre du vivier 1 et évitera de nombreuses promotions perdues.

3) Élargissement des fonctions et missions

Un élargissement des fonctions et missions reconnues comme éligibles au titre du vivier 1 est le 3ème levier, il va concerner les personnels exerçant en tant que :

- conseiller en formation continue (CFC)
- enseignant exerçant en établissement pénitentiaire et centre éducatif fermé
- enseignant dans les établissements bénéficiaires d'un contrat local d'accompagnement (CLA)

Peu de collègues du second degré devraient être concernés par cette troisième mesure.

La note de service rectorale devrait paraître en février ou en mars. Nous vous la communiquerons immédiatement. Elle fixe les barèmes académiques et les dates pour modifier son dossier et son CV sur I Prof.

Pour info, le nombre de promus à la Classe Ex dans l'académie d'Amiens en 2021 :

CPE	PLP	EPS	Certifiés	PSY-EN
6	39	11	139	1

La Classe Ex, quel intérêt?

(plus de 500€).

C'est une reconnaissance de l'institution qui fait plaisir. Mais l'écart entre le dernier échelon de la CE et de la HC est de 9 points d'indice. La différence est donc minime sur le salaire et sur la pension de retraite. Par contre, en passant CE suffisamment tôt, on peut espérer accéder à la Hors Échelle. Là, l'écart est conséquent



Le logement des fonctionnaires

Les fonctionnaires et les agents de l'État peuvent prétendre à l'attribution de logements sociaux locatifs dont 5% du parc HLM existant est mis à la disposition par les préfets.

DÉMARCHES À ACCOMPLIR :



Se connecter sur le portail internet de demande de logement social, cliquer sur "créer sa demande" et obtenir son numéro unique www.demande-logement-social gouv.fr



Bien noter votre numéro unique à l'issue de votre saisine



Contacter le service logement de la préfecture de votre département en lui indiquant votre numéro unique



SERVICE LOGEMENT DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (D.D.E.T.S.)

■ L'Aisne: 03 60 81 50 00 - ddets-hebergement-logement@aisne.gouv.fr

■ L'Oise: Tél: 03 44 06 48 12 - ddcs-logement-social@oise.gouv.fr

■ La Somme: Tél: 03 22 22 41 41 - ddcs-logement@somme.gouv.fr

LE LOGEMENT D'URGENCE ET TEMPORAIRE

La Section régionale interministérielle d'action sociale de la Préfecture des Hauts de France a des conventions avec des organismes afin de répondre à un besoin urgent et immédiat de logement (mutation, séparation, accident de la vie, logement principal endommagé...). Pour plus de renseignements se rapprocher de l'assistante de service social en faveur des personnels de votre lieu d'affectation.

https://www.ac-amiens.fr/sites/www.ac-amiens.fr/IMG/pdf/2021_plaquette_service_ social_en_faveurs_des_personnels_maj_02_02_2021.pdf



Les aides au logement

https://www.ac-amiens.fr/3196-logement.html





Le dispositif académique de réservation de logements

L'académie d'Amiens dispose d'un partenariat privilégié avec des bail-

Cette procédure d'accès au logement est destinée prioritairement aux enseignants stagiaires ou néo-titulaires du 1^{er} ou du 2^{ed} degré. Elle peut concerner également les lauréats de concours des filières administrative et médico-sociale (personnels A.T.S.S. stagiaires), les AESH, les AED ainsi que les personnels confrontés à de graves difficultés sociales (contacter dans ce dernier cas le service social en faveur des personnels : https://www.ac-amiens.fr/assistant-e-s-de-



DÉMARCHES À ACCOMPLIR :



Se connecter sur le portail internet de demande de logement social, cliquer sur "créer sa demande" et obtenir son numéro unique www.demande-logement-social.gouv.fr



2 Renseigner le dossier de demande pour le dispositif académique : www.ac-amiens.fr/1965-dispositif-d-accompagnement-au-logement.html



Transmettre votre demande au rectorat (DPS 2) à l'adresse suivante : logement@ac-amiens.fr

Votre demande sera adressée aux bailleurs concernés et le bureau des affaires sociales du rectorat vous indiquera la procédure précise.



Delphine BLONDEAUX



Le détachement





Le détachement est une des six positions statutaires du fonctionnaire titulaire. Être détaché signifie que vous exercez vos fonctions dans une administration ou un organisme d'accueil qui vous rémunère.

■ Le détachement offre de nombreuses possibilités.



Un fonctionnaire peut être détaché, par exemple, auprès d'une administration de l'une des trois fonctions publiques (d'État, territoriale, hospitalière), pour dispenser un enseignement à l'étranger, auprès d'une entreprise publique, ou encore pour participer à une mission de coopération internationale.

■ Le détachement est toujours de droit.



Le détachement est de droit seulement dans certains cas, par exemple pour accomplir un stage ou une période de scolarité préalable à la titularisation dans un autre emploi de la Fonction publique, ou encore pour exercer une fonction publique élective.

■ Le détachement peut être refusé pour nécessités de service.



Mais attention, si l'administration d'origine peut refuser un détachement qui n'est pas de droit pour nécessités de service, elle doit prouver que l'agent est réellement indispensable.

■ Le détachement est limité dans le temps.



Le détachement de longue durée est accordé pour une période de un à cinq ans. Mais il peut toutefois être renouvelé pour une période d'une durée égale, ceci sans limitation. Il peut être mis fin au détachement par l'administration, l'organisme d'accueil ou par l'enseignant.

■ En détachement, je continue à bénéficier de mes droits à l'avancement.



Le fonctionnaire détaché continue à bénéficier, dans son corps d'origine, de ses droits à l'avancement et à la retraite : c'est le principe de double carrière.

Les modalités de demandes sont très différentes selon le corps d'origine, l'organisme d'accueil, si le détachement se fait dans l'Education nationale ou en dehors. Il faut également anticiper la fin du détachement pour pouvoir être réintégré.

Vous avez des questions?

ac-amiens@se-unsa.org 03 22 92 33 63





Disponiblité

Une solution pour se donner du temps sans démissionner.

Vous avez besoin ou vous souhaitez cesser temporairement votre activité de fonctionnaire ? C'est possible avec la disponibilité.

Non rémunérée, la disponibilité peut être accordée pour différents motifs. Elle a des conséquences en matière de rémunération, de retraite, de promotions et d'affectation. En général, il faut faire la demande avant le 1er juin.

Les différentes disponibilités

Les disponibilités accordées de droit (non refusables)

Motif	Durée	Pièces justificatives	Activité professionnelle possible pendant l'année de dispo
Suivre son conjoint·e (marié.e ou pacsé.e) dont la résidence est éloignée de votre affectation en raison de son travail	1 an renouvelable tant que les conditions sont remplies	- Copie du livret de famille ou du pacs - Attestation de l'employeur du conjoint ou du partenaire de pacs	Possibilité d'exercer une activité privée salariée sous réserve d'autorisation
Pour élever un enfant âgé de moins de douze ans	1 an renouvelable jusqu'à la veille dès 8 ans de l'enfant	Copie du livret de famille	Possibilité d'exercer une activité salariée, compatible avec l'éducation de l'enfant et sous réserve d'autorisation
Pour donner des soins à : - un enfant à charge - au conjoint ou partenaire pacs - à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	Tant que les conditions sont remplies	Selon : -Copie du livret de famille - Certificats médicaux - Carte d'invalidité	/!\ Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
Pour se rendre : - dans les DOM, les COM, en Nouvelle Calédonie, à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants	6 semaines maximum par agrément	- Copie de l'agrément mentionné aux articles 63 et 100-3 du code de la famille et de l'aide sociale	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
Pour exercer un mandat d'élu local	Durée du mandat	Attestation préfectorale	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période



Les disponibilités accordées sur autorisation, sous réserve des nécessités de service

Motif	Durée	Pièces justificatives	Activité professionnelle possible pendant l'année de dispo
Disponibilité pour études ou recherches présentant un intérêt général	1 an renouvelable 6 fois	Certificat d'inscription ou attestation de scolarité	Aucune activité salariée autorisée pendant cette période
Disponibilité pour convenances personnelles	1 an renouvelable sur une période ne pouvant excéder 10 ans sur l'ensemble de la carrière	Toutes pièces justificatives de nature à éclairer l'administration dans sa décision	Possibilité d'exercer une activité privée salariée sous réserve d'autorisation
Disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L.325-24 du code du travail	1 an renouvelable une fois	Extrait du registre du commerce ou autres pièces relatives à l'entreprise	Possibilité d'exercer une activité privée salariée sous réserve d'autorisation

ATTENTION: depuis 2019, l'agent peut solliciter une période de disponibilité sur autorisation pour une durée de **5 ans** maximum, ensuite l'agent doit reprendre son activité pour **18 mois minimum** avant de pouvoir solliciter une nouvelle période de disponibilité et ainsi épuiser ses droits

-Le cas particulier de la disponibilité d'office pour raisons de santé

Elle vous est octroyée si vous avez épuisé vos droits à congés maladie sans pouvoir reprendre le travail, en cas d'impossibilité de reclassement professionnel ou si vous êtes en attente d'un reclassement en cas d'inaptitude à vos fonctions.

Elle est accordée pour 1 an renouvelable 2 fois (3 fois exceptionnellement).

Le traitement est suspendu. L'administration verse alors des indemnités journalières sécurité sociale (après un an de CMO) ou versement d'une allocation d'invalidité temporaire (AIT) si l'agent présente une invalidité au moins égale à 66% (après CLM ou CLD).

A son expiration, si l'agent n'a pu être reclassé, soit il est réintégré, soit il est mis à la retraite, ou s'il n'a pas droit à pension, licencié pour inaptitude physique.

Disponiblité

Les modalités des demandes de disponibilité et de réintégration

Le calendrier et les modalités des demandes sont propres à chaque territoire (en général avant le 1er juin). Il en va de même pour les demandes de réintégration.

La disponibilité est accordée, en général, par année scolaire mais les disponibilités de droit peuvent débuter en cours d'année.

Attention : vous ne pouvez quitter votre poste qu'après avoir reçu votre notification de mise en disponibilité et votre réintégration (sauf disponibilité pour adopter) est subordonnée à l'avis d'un médecin agréé.

Travailler pendant sa disponibilité

En disponibilité, il est possible d'exercer une activité professionnelle que ce soit dans le secteur privé ou comme contractuel dans la Fonction publique.

-L'activité doit être compatible avec le motif de la disponibilité

Ainsi, en dehors de l'activité d'assistant·e maternel·le, peu d'activités sont compatibles avec une disponibilité pour élever un enfant qui n'est pas en âge d'être scolarisé. A contrario, un contrat doctoral est compatible avec une disponibilité pour études.

-L'activité ne doit pas porter atteinte à la dignité des fonctions précédemment exercées

-L'activité dans la Fonction publique doit être effectuée auprès d'un autre employeur que l'Éducation nationale

Il n'est donc pas possible d'être à la fois enseignant titulaire en disponibilité et enseignant contractuel en activité, même dans une autre académie que la sienne.

NB : dans tous les cas, il est nécessaire de déclarer son activité à son administration afin qu'elle puisse vérifier la compatibilité de l'activité avec la disponibilité demandée et avec les règles de déontologie qui incombent aux fonctionnaires.

Les conséquences de la disponibilité

- Rémunération et retraite

De manière générale, la disponibilité étant non rémunérée, pendant sa durée, vous n'acquerrez pas de droit à retraite en tant qu'enseignant e, CPE ou PsyEN. Si vous avez une activité professionnelle pendant votre disponibilité, vous aurez des droits dans le régime dans lequel vous cotisez.

NB : Les périodes de disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans sont prises en compte pour le calcul du nombre de trimestres validés dans la limite de 3 ans par enfant.

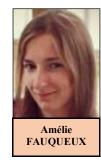
- Promotions

En disponibilité pour études, convenance personnelle, pour créer ou reprendre une entreprise, pour donner des soins à un proche ou pour suivre le conjoint, il est possible de bénéficier d'un maintien de vos droits à avancement pendant 5 ans si vous exercez une activité professionnelle. Pour faire valoir ce droit, tous les ans, il faut transmettre un justificatif de votre activité à votre administration.

NB : la disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans permet également de bénéficier d'un maintien du droit à avancement pendant 5 ans sans condition d'activité professionnelle.

- Affectation

Sauf disposition locale plus avantageuse, la disponibilité s'accompagne d'une perte du poste (exceptée la disponibilité pour adopter). La réintégration implique donc une participation obligatoire au mouvement intra avec éventuellement une bonification spécifique.





L'arrivée des vacances d'automne restera un moment particulier dans l'esprit des enseignants: en effet, il sera à jamais marqué par la mort de Samuel Paty. Aussi, un an après cette tragédie, l'injonction de rendre hommage à notre collègue apparaissait aussi évidente que surprenante, et ce pour la même raison: nous n'oublierons pas. Nous n'oublierons pas que Samuel est mort en faisant son travail, notre travail, que nous tenons en si haute estime.

Mais nous n'oublierons pas non plus les conditions de l'hommage de l'an dernier, alors que nous étions encore sous le choc de sa disparition, ni le fait que Samuel n'a pas été protégé par l'institution au moment des faits.

Aussi, lors de l'annonce de la commémoration – le vendredi 8 octobre, une semaine avant la date prévue, la tentation première était celle du boycott : comment rendre un véritable hommage, digne et respectueux, à notre collègue, en si peu de temps ? Dans notre collège, l'envie d'honorer sa mémoire l'a toutefois emporté. Cela s'est fait un peu dans l'urgence – au moins avons-nous été prévenus par voie officielle et non par une interview télévisée du ministre, comme ce fut souvent le cas ces dernières années. L'équipe d'Histoire-Géographie-EMC (deux enseignants) s'est mobilisée avec le principal pour organiser l'événement. Nous voulions avant tout rendre hommage à Samuel, à son travail, et à sa mission d'enseignant. Mais pour lui donner du sens, il nous paraissait difficile de dissocier l'hommage d'une réflexion sur la liberté d'expression ou sur la laïcité. Nous voulions donc créer une séquence accessible aux autres collègues et aux élèves, avec des documents qui serviraient de support à leur réflexion, mais qui émaneraient de nous (et non de la campagne publicitaire sur la laïcité commandée par le ministère). Notre choix s'est vite arrêté sur l'hommage vidéo de Robert Badinter, adressé aux enseignants et aux élèves, et sur la bande dessinée du périodique 1 jour 1 actu, publiée à l'occasion de l'hommage de la rentrée de novembre 2020, centrée sur la liberté d'expression.

L'hommage s'est donc articulé en trois moments : un rapide rappel des faits permettait de recontextualiser l'hommage, sans forcément rentrer dans le détail – nous avions davantage insisté sur ce point lors de l'hommage rendu l'an dernier. Il était également l'occasion de rappeler l'importance des réseaux sociaux dans la diffusion de l'information – et des rumeurs qui ont conduit à la tragédie. Dans un second temps, le visionnage de la vidéo de Robert Badinter a permis d'interroger les élèves sur ce qu'est la laïcité et son lien avec les valeurs de la République ; la laïcité garantit en effet la liberté d'expression et d'opinion, de croire et de pratiquer la religion de son choix, mais aussi d'être égaux aux yeux de la loi et de mériter le même respect. Suivait la minute de silence, puis la bande dessinée : chaque bulle était lue par un élève, et donnait lieu à un échange sur ce qu'est la liberté d'expression, ses limites, mais aussi sur l'importance de la liberté de la presse. Elle était également l'occasion d'évoquer le rôle de l'école et la mission des enseignants : ainsi, cette séquence se clôturait sur l'engagement de Samuel Paty. En tant qu'enseignant, il avait à cœur de faire de ses élèves des citoyens libres, éclairés et ouverts, capables de penser par eux-mêmes.

L'ensemble de l'activité a été réunie dans un diaporama transmis à tous les enseignants du collège : ceux-ci ont approuvé tant les documents choisis que la démarche et le message véhiculé. Le jour de l'hommage, tous les enseignants ont souligné la qualité des échanges avec les élèves, et ce dans toutes les classes : beaucoup ont été impliqués, certains sont restés un peu passifs, mais tous se sont montrés respectueux. Les débats ont d'ailleurs souvent fait l'objet d'une réflexion poussée des élèves : ceux-ci ont évoqué l'importance du vivre ensemble, du respect mutuel, mais aussi parfois la difficulté de les faire vivre au quotidien. La réflexion sur le rôle de l'école et des enseignants a aussi donné lieu à des réflexions intéressantes : « apprendre », « penser à notre avenir », « savoir faire des choses », mais aussi le nécessaire respect qu'impose la fraternité.

Ainsi, à travers ces échanges entre élèves et professeurs sur ces questions de liberté, de respect, d'engagement des enseignants, nous espérons, à notre manière, avoir rendu un hommage digne et respectueux à la mémoire de Samuel Paty.

Aurélien BLANC, professeur d'Histoire-Géographie-EMC au collège de La Chesnoye, Saint-Gobain



Enseignement professionnel et carte des formations : quelles nouveautés dans l'académie en 2022 ?

La carte des formations, établie conjointement par la région Hauts-de-France et les rectorats de Lille et Amiens, a pour vocation de définir les besoins en formations des différents bassins d'emplois.

Elle détermine les ouvertures, fermetures ou mises en veille des sections de formation ainsi que l'augmentation ou la réduction des capacités d'accueil des sections existantes.

Longtemps basée sur la règle tacite : ouverture = fermeture, les représentant.e.s des deux rectorats nous assurent qu'aujourd'hui c'est la réalité des besoins qui prime, que les aménagements se font progressivement en concertation avec la Région, que sur les deux dernières rentrées, il y a eu plus d'ouvertures (66) que de fermetures (58) et que ces dernières ont principalement concerné des sections industrielles avec des effectifs de 3 ou 4 élèves. Il y a eu aussi 45 augmentations de capacité, principalement en BTS.

Les sections mises en veille sont fermées mais sont susceptibles d'être réouvertes rapidement en cas de besoin.

Une nouvelle organisation en 2022.

La création de la **D**irection de région académique du **S**ystème d'Information est prévue début 2022. Regroupant les **DSI** des académies de Lille et de Amiens, elle répondra aux besoins des deux académies et de la région académique. Cette direction sera placée sous l'autorité hiérarchique du recteur de région et du secrétaire général de région académique.

La volonté est d'augmenter le niveau de qualification et de sécuriser des parcours et des passerelles notamment dans les métiers en tension. Pour cela, il faut rendre les aménagements plus souples pour les établissements avec une simplification des démarches : affiner les avis, récupérer les bons dossiers et aller plus vite.

Mixité : des attentes et des problèmes à résoudre.

La mixité des publics est source pour la région et les rectorats de sécurisation des parcours puisqu'ils considèrent que l'élève part en apprentissage sur un projet précis et que s'il perd son projet d'apprentissage, il retourne en enseignement initial.

La mixité existe surtout dans les sections où il y a des places vacantes, garantes de la formation initiale, et particulièrement dans les sections « industrielles » qui rencontrent un problème d'attractivité.

L'objectif est aussi de valoriser la voie professionnelle avec une bascule bac pro/BTS.

Dans les faits, nous constatons qu'en BTS il est de plus en plus courant que des élèves s'inscrivent en enseignement initial pour au final intégrer l'alternance et que celle-ci fonctionne essentiellement pour le post bac.

Nous avons mentionné les problèmes que pose le rassemblement de ces publics en termes de charge de travail pour les enseignant.e.s chargé.e.s de les former et de différences de traitement (rémunération) et de motivations pour les élèves d'une même section, ce qui peut jouer un rôle positif ou négatif.

Voie Pro



Les modifications.

La plupart des ouvertures et fermetures concernant début 2022 se feront dans l'académie de Lille. Pour l'académie d'Amiens, voici la liste des modifications pour les établissements de l'enseignement public :

Ouvertures:

AMIENS: LP E. Branly: Bac pro Pilote de Ligne de Production, mixité de publics.

ABBEVILLE: LP Boucher de Perthes: Bac pro Systèmes numériques.

SAINT QUENTIN: SEP Jean Bouin: BTS Économie Sociale et Familiale, mixité de publics.

GUISE: Lycée Françoise Dolto: MC Aide à domicile Transfert, mixité de publics.

ABBEVILLE: LP Boucher de Perthes: MC Animation Gestion de projets dans le secteur sportif.

Ajustements de capacité :

AMIENS : LP de l'Acheuléen : 2nde PRO MET.CON.DUR.BAT.&TRA.PUB,

ajustement à 30

SAINT QUENTIN: LP Condorcet: 2nde PRO MET.TRANSIT.NUMER.ENERG.

Fermeture:

AMIENS: LP E. Branly: BAC PRO MEI (futur MSPC) proposition de réduction de

capacité en MEI pour ouvrir BAC PRO PLP (Pilote de Li

gne de production) (opération blanche)

Notre avis

La volonté ministérielle et académique est la montée en compétences des élèves, c'est bien mais dangereux pour les élèves scolairement fragiles qui risquent à court ou à moyen terme de venir grossir le nombre important d'élèves décrocheurs qui seront « réinsérés » en apprentissage dans des organismes de formation privés et non dans les lycées publics. Dans ce cadre-là, la sécurisation des parcours est importante. Et nous insistons sur la mixité qui gagne doucement du terrain et qui peut être problématique à faire coexister parfois.

se-unsalorg

Dominique AUL-CAMUS

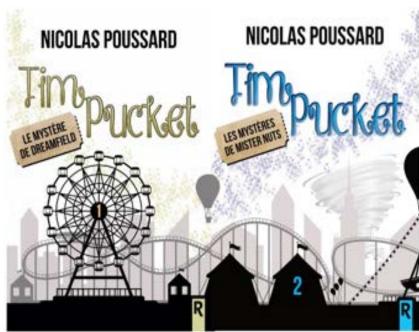
N°109 • février 2022 • l'enseignant

Un jeune professeur et...



Nicolas Poussard a 25 ans. Né à Amiens, il est professeur de lettres modernes au collège de Nouvion dans la Somme (80). Il partage son temps entre ses cours, l'écriture et ses autres projets. Rencontre avec ce jeune professeur dynamique!





Parlez-nous un peu de votre saga « Tim Pucket ».

Cette saga fantastique emporte les lecteurs sur une île, en Baie de Somme, dans le plus incroyable parc d'attractions du monde, dirigé par un drôle d'énergumène, Mister Nuts. Tout en suivant les péripéties d'un ado, Tim, vous allez découvrir l'existence d'une substance dans l'air qui serait la clé de tous les mystères qui nous entourent et nous composent... Ce n'est pas quelque chose de « magique », mais de bien réel ! Une chose est sûre : vous ne verrez plus notre monde comme avant ! C'est une saga complètement déjantée, avec de l'humour, des personnages de tous âges et hauts en couleur, des lieux atypiques... Ça peut faire penser aux univers de Roald Dahl et Tim Burton, entre *Charlie et la Chocolaterie* et *Alice au Pays des Merveilles*. Le tome 1 est sorti l'an dernier et le tome 2, « Les mystères de Mister Nuts » vient de sortir en octobre 2021. Il y aura 4 tomes au total.

C'est une saga destinée aux adolescents ?

Elle s'adresse à tous : que l'on soit enfant, adolescent, parent ou un éternel grand enfant ! Alors oui, dans les faits, ce sont surtout des ados qui me lisent. Si un jeune de dix ans a déjà lu des romans comme *Harry Potter*, il peut se lancer sans aucun problème. Même si le livre fait 392 pages, le style est tout à fait accessible et l'histoire se lit assez vite.

Comment vos élèves ont-ils réagi quand ils ont appris que vous écriviez ?

Ils se sont vite enthousiasmés! Avec ma super collègue documentaliste, nous avons organisé des rencontres avec eux sur le temps du midi pour échanger sur l'histoire, l'écriture, le monde de l'édition... C'est important d'encourager les jeunes à lire. Dans notre collège, nous mettons en place une semaine de la lecture avant chaque vacance.

... et écrivain picard fantastique



Mes élèves ont toujours un livre à lire pendant leurs congés. Sur mes réseaux sociaux Facebook et Instagram (nicolaspoussard.auteur) je partage aussi en stories mes lectures du moment. Il faut les encourager à la lecture plaisir. D'autre part, j'anime un atelier d'écriture tous les lundis midis avec des élèves volontaires. Une manière de laisser libre cours à leur imagination et d'envisager l'écriture de manière ludique et collaborative!



Prévoyez-vous de rencontrer d'autres collégiens ?

Oui, et avec plaisir! Certains collègues m'ont déjà écrit pour que j'intervienne auprès de leurs classes. J'aimerais aussi créer des ressources pédagogiques pour ceux qui souhaiteraient faire étudier Tim Pucket en lecture cursive ou en extraits. Chaque niveau de la 6e à la 3e peut donner lieu à des activités et réflexions intéressantes. Par ailleurs, certains CDI possèdent déjà mon livre, et je les remercie. Il ne faut pas hésiter à me contacter par mail (nicolaspoussard.auteur@yahoo.com) ou sur les réseaux sociaux. Comme je le répète souvent : un auteur n'est rien sans lecteurs. Ensemble, nous formons la « Team Pucket »!

Tim Pucket, tome 1 : Le mystère de Dreamfield.

Un parc d'attractions où tous vos rêves les plus fous deviennent enfin réalité ? Improbable, mais vrai. Méfiez-vous cependant de l'excentrique Mister Nuts et de ses sombres projets. Son Palais des Glaces. Son Cliniquotel, où vivent orphelins et personnes âgées. Sans oublier l'EDN (l' « Expérience De Normalisation »), censée guérir les adolescents « bizarres » de leurs défauts. Tout comme Tim, un rêveur n'ayant plus foi en l'humanité, ouvrez enfin les yeux et laissez-vous emporter dans un fantastique tourbillon de révélations! La création du monde. La vie. Les émotions... Et si la réponse aux grands mystères que la science et les religions n'ont fait qu'effleurer se trouvait juste autour de nous... et en nous ? Si les humains sont un mystère pour Tim, la vie en est un bien plus grand pour tous les vivants.

Tim Pucket, tome 1 : Le mystère de Dreamfield, Nicolas Poussard, Rebelle éditions, $392 p. - 19,90 \in$ (également en e-book). Disponible sur tous les sites de vente habituels et dans toutes les librairies sur commande.

Cher.e adhérent.e, si vous aussi vous avez un talent autre que l'enseignement, contactez-nous.

L'équipe Académique du Se-unsa













Le SE-UNSA académique : à qui s'adresser?

mail: ac-amiens@se-unsa.org

■ Pour l'Aisne :

1 Ter rue d'Alsace 02100 Saint-Quentin **2** 03.23.08.38.85

■ Pour l'Oise :

Rue JB Baillière BP 20531 - 60005 Beauvais Cedex **2** 03.44.48.31.29

■ Pour la Somme :

4 rue Paul Sautai 80000 Amiens **2** 03.22.92.33.63



Le SE-UNSA académique : une équipe à votre service

Secrétaire Académique	Xavier LENEVEU	06 75 23 65 17
Secrétaire Lycées-Collèges	Laurence PLOUVIEZ	06 70 02 41 60
Secrétaire Voie Technologique	Pascal DESTRES	06 11 38 91 91
Secrétaires Voie Pro	Amar MOHAMMEDI	06 73 32 39 89
	Dominique PAUL-CAMUS	06 31 96 29 98
Secrétaires Entrants Métier	Agnès GODEAU	06 76 12 00 21
	Amélie FAUQUEUX	07 86 62 73 57
Secrétaire Non-titulaires	Édouard BALOSSIER	06 82 11 51 07
Secrétaire AESH	Delphine BLONDEAUX	06 12 86 18 27
Secrétaire CPE	Harry BOUTRIN	06 84 59 90 12







